

## Association Bien vivre au Bois-d'Oingt et en Pays Beaujolais

### Invitation à une réunion le 18 janvier 2024 sur les aménagements de la Maison Pichat

Une réunion bien préparée mais le projet pourra-t-il évoluer ?

#### 1- Message reçu de Pascal Terrier, maire de Val d'Oingt, le 10 janvier 2024

**Message à destination des membres du conseil d'administration de l'association Bien Vivre au Bois d'Oingt-** *Cette invitation a été envoyée à la présidente mais aussi directement à chacun des membres du conseil d'administration de l'association.*

*Procédure étonnante, car habituellement l'envoi se fait au président qui gère la suite. Que faut-il comprendre ? déstabiliser la présidente en ne reconnaissant pas son rôle ?*

« Je souhaite faire le point sur le recours que votre association a déposé contre un « Avis du Conseil municipal relatif au projet de réhabilitation de la Maison Pichat et contre le Procès-verbal de cette délibération » ... « C'est pourquoi, je vous invite à une réunion le **jeudi 18 janvier à 18h30** salle du conseil municipal au rez- de- chaussée de la Mairie au Bois d'Oingt. M Stephen Kinloch-Pichat sera présent pour apporter sa vision du projet et défendre les intérêts du legs de son grand père ».

**Réponse positive de l'association envoyée par la présidente le 12 janvier.**

**2 –le samedi 13 janvier**, lors de la cérémonie des vœux du maire qui s'est tenue à Saint-Laurent d'Oingt, Pascal Terrier qui s'est exprimé en dernier, a évoqué dans sa conclusion le dépôt du Recours contentieux par la présidente de l'association BVABO, contre le contenu des travaux prévus dans la maison Pichat. Il a critiqué cette démarche et attaqué le contenu du texte de ce recours. **Il a déclaré que la commune continuerait son projet tel quel.**

**3-Le mardi 16 janvier**, à la fin du conseil municipal, le maire a lu une délibération du Conseil des sages de Val d'Oingt, à laquelle le maire était présent comme à l'habitude, désapprouvant l'association Bien vivre au Bois-d'Oingt et la démarche de sa présidente.

*L'article du Progrès donne de l'importance sur 3 colonnes à cette déclaration du Conseil des sages, parlant par la voix du maire. Ne connaissant pas le contenu technique du dossier, ce conseil des sages, sollicité, n'a pu que donner un avis politique assez général. Oui ce recours risque de retarder la mise en œuvre des travaux. Mais peut-être pour un meilleur projet ? Si c'était le cas, tout le monde y gagnerait.*

**Quel était le but de la réunion du 18 janvier ?**

En dépit de ces prémisses défavorables, nous avons tenu à participer à cette rencontre, pour échanger en direct avec les responsables du projet et concrétiser notre désir de dialogue. C'était la première fois que la mairie répondait à notre demande de dialogue en invitant l'association. En effet, depuis début janvier 2023, première annonce de l'implantation d'une médiathèque **dans les sous-sols** du projet d'aménagement de la propriété Pichat, nous avons

déjà protesté contre cette « bibliothèque enterrée », mais jamais l'association en tant que telle n'avait été reçue à la mairie sur ce sujet.

#### 4- Réunion du 18 janvier 2024

**présents à cette réunion :** Pour la commune : Pascal Terrier, Roland Chardon, Hervé Perrier et Agnès Charré. Invité Stephen Kinloch-Pichat. Pour l'association : Marie-France Rochard, Rémy Dubost, Antonia Bley.

Pour être concrets, nous avons distribué à chacun des membres présents un exemplaire d'un document contenant le schéma du projet de médiathèque de la commune et une proposition de modification dont nous demandons l'étude (*voir le texte distribué aux participants le 18-1*)

*La situation ayant changé en une année, il faut réduire le nombre des services qui seront implantés dans les bâtiments et rapprocher les utilisateurs de la médiathèque des accès PMR de la route. Inverser les services UDAF prévus dans la maison principale et les installer dans le chalet, et mettre la bibliothèque dans la maison. C'est d'ailleurs ce que croient tous les habitants qui ont entendu parler du projet de bibliothèque.*

*Notre proposition est moins coûteuse et serait la bienvenue par rapport aux hausses de prix des travaux et des intérêts des emprunts.*

Antonia Bley, membre du conseil d'administration de l'association, a commencé par remercier la commune de cette réunion et la féliciter d'avoir un projet de bibliothèque au Bois-d'Oingt. Les habitants en ont besoin. Ce sera un lieu de vie, de recherche et de convivialité qui serait incompatible avec un espace sans fenêtre et sans vue sur l'extérieur. Il s'agit d'un équipement pérenne, centre culturel pour accueillir diverses manifestations difficilement réalisables avec les équipements actuels et nécessitant, par exemple l'utilisation d'un écran.

Son **intérêt communal** comble une carence et participera au rayonnement de Val d'Oingt. La **la majorité du financement viendra de la DRAC** (Direction régionale des affaires culturelles du ministère de la Culture) et il sera fléché pour la bibliothèque. Mais il faut qu'il reste en conformité avec le testament et avec le maintien de l'architecture et de l'aspect patrimonial du bâtiment référencé dans le dossier de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire », **ce qui n'est pas simple.**

Elle a évoqué le moindre coût de construction et de fonctionnement d'une bibliothèque, qui dans la maison principale pourrait rester en **ERP catégorie 5 et recevoir 200 personnes** sans contraintes supplémentaires avec une meilleure souplesse d'utilisation et de réutilisation ultérieure des surfaces.

Il est question d'un projet à plus **de 2 700 000 € de coût projeté** ce qui ne laisse pas de place à l'erreur.

Pascal Terrier a rappelé le recours adressé par l'association auprès du préfet en octobre 2022, recours concernant le manque d'accessibilité de la médiathèque du Bois-d'Oingt. Cette démarche a obligé la commune à modifier ses projets pour la maison Pichat.

Il a évoqué le long travail déjà accompli sur le projet avec deux architectes et le fait qu'il a reçu toutes les autorisations nécessaires et selon lui les promesses de financement.

Marie-France Rochard a rectifié le propos du maire sur l'obligation d'installer la médiathèque dans la maison Pichat. Le besoin urgent d'une nouvelle bibliothèque au Bois d'Oingt avait déjà été évoqué avec insistance lors du mandat précédent et présenté lors des réunions publiques des élections municipales de 2020 à toutes les listes candidates, mais ce n'était pas obligatoirement dans la maison Pichat.

**Comme en octobre 2022, aucun projet municipal n'était évoqué, ni là ni ailleurs, l'association a dû s'adresser au sous-préfet.**

***Sans l'intervention de l'association BVABO, il n'y aurait aucun projet de bibliothèque au Bois-d'Oingt... ni ailleurs à Val d'Oingt.***

**Les échanges et questions posées** (*l'essentiel sera détaillé dans un CR plus complet*)

- la demande de permis de construire déposée par la commune est-elle identique aux plans de l'APD du 18 juillet ? **réponse : oui.** Une seule modification concernerait le talus extérieur du parc pour accéder à l'entrée de la médiathèque, qui se verrait allongé d'un circuit en aller-retour pour diminuer la raideur de la pente.
- Nous avons demandé plusieurs fois à **rencontrer l'architecte** pour pouvoir poser des questions pratiques. Ces demandes ont-elles été transmises, alors que l'architecte était lui-même demandeur ? **Non**
- Nous avons demandé à la commune de faire étudier par l'architecte nos propositions. **Non, cette étude n'a pas été faite.**
- La commune a-t-elle modifié son projet d'installer tous les services prévus dans ces bâtiments trop petits, et cherché d'autres solutions pour certains, alors que la surface est limitée ? **Non.**

Nous avons demandé aussi une maquette afin de pouvoir évaluer le fonctionnement de la future bibliothèque. Réponse : **trop coûteux.**

Ensuite, nous avons présenté plusieurs objections sur le contenu du dossier et le fonctionnement futur qui seront détaillées par la suite.

*A noter : le 13 janvier 2024, à la présentation des vœux, le maire avait donné en particulier l'information que pour la sécurité incendie, le CMP pourrait recevoir simultanément 7 personnes et l'UDAF 4 personnes (donc que la médiathèque serait limitée à 90 personnes environ).*

***Concernant le public accueilli dans les bâtiments, cela veut dire que celui venant pour la médiathèque devrait être beaucoup plus nombreux. Il mérite du confort, de la visibilité et de l'attractivité.***

En fin de réunion et répondant à une question de M.F. Rochard sur les capacités de rayonnage de la médiathèque du projet Mairie, Mme Charré nous a révélé que l'installation dans la nouvelle médiathèque impliquerait d'ores et déjà la suppression de la moitié des livres actuellement présents dans l'ancienne bibliothèque, sans possibilité d'accroissement.

**Intervention de Stephen Kinloch-Pichat, l'un des petits-enfants de la famille.**

*Il a précisé qu'il s'exprimait en son nom personnel et non pas en celui de tous les héritiers. Il s'est passé quinze ans depuis que les héritiers de la famille ont remis les clés de la propriété à la commune du Bois-d'Oingt (devenue Val d'Oingt). Il est dommage que la commune n'ait pas trouvé un projet pour son utilisation. Stephen Kinloch n'a pas de position sur le contenu de l'un ou l'autre des projets proposés mais il ne considère pas que la construction projetée dans le projet « mairie » contredirait le testament car ce serait plutôt un aménagement. Ce qu'il faut privilégier ce sont les objectifs assignés : social et culturel. D'après lui, ce que le donateur, M. Pichat, regretterait le plus, c'est que cette situation d'attente se prolonge. La municipalité actuelle est prête à réaliser un projet et il faut la remercier.*

Antonia Bley relève que le testament est précis sur ce point car il ajoute l'adjectif « aucune » à construction.

Pascal Terrier ajoute qu'en toute hypothèse on pourrait modifier le testament devant notaire avec les héritiers. Antonia Bley émet des doutes sur cette possibilité de modifier un testament qui semblerait de la compétence du tribunal judiciaire, avec des délais importants.

Version 2 du CR- BVABO rédigé par Marie-France Rochard -relecture Antonia Bley

22-01- 2024 et **en rouge le 28-1- 2024**

Le site de l'association récapitule par ordre chronologique inversé les démarches et échanges sur ce sujet.

<http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/bien-vivre-au-bois-d-oingt-et-en-pays-beaujolais/516-pichat-val-d-oingt-actualites-du-projet>